EPMO
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSÉE D'ORSAY
ET DU MUSÉE DE L'ORANGERIE
VALÉRY GISCARD D'ESTAING

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE D'ORSAY ET DU MUSEE DE L'ORANGERIE – VALERY GISCARD D'ESTAING

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Esplanade Valéry Giscard d'Estaing
75343 PARIS CEDEX 07

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Marché de travaux d'aménagement de l'exposition temporaire

« 1927. Le temps retrouvé »

prévue au musée de l'Orangerie du 31 mars au 16 août 2027

Lot 1 : Agencement

Lot 2 : Electricité et éclairage

Lot 3 : Signalétique

Marché public de Travaux

Application du (CCAG) : CCAG-Travaux

Procédure de passation : - Procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique

Technique d'achat : - Accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à l'émission de bons de commande en application du 1° de l'article L. 2125-1 et des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

1. GENERALITES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS

1.1 Présentation de l'exposition

Les travaux décrits au présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent les ouvrages nécessaires à la réalisation de l'exposition temporaire ***1927. Le temps retrouvé*** qui se déroulera au de l'Orangerie du 31 mars au 16 août 1927.

L'exposition est conçue dans un esprit de mutualisation mais aussi de réemploi d'une grande partie des cloisons des expositions précédentes.

1.2 Maîtrise d'ouvrage

EPMO

Clémence Maillard, directrice des expositions, 01 40 49 48 57 / clemence.maillard@musee-orsay.fr

Elise Bauduin, chargée de projet exposition, 01 40 49 46 38 / elise.bauduin@musee-orsay.fr

Jonathan Deledicq, régisseur technique des expositions, 0623765833 / jonathan.deledicq@musee-orsay.fr

Alice Roubinowitz, régisseuse des œuvres, 01 44 50 43 25 / alice.roubinowitz@musee-orangerie.fr

1.3 Maîtrise d'œuvre

Scénographie

Atelier AtoY

atoy@atelier-atoy.com

Naori Yamazoe, 06 30 21 10 48

Sacha Bernard 07 81 48 76 07

Graphisme

Cyril Cohen

cyril@cyrilcohen.net

06 84 99 29 93

Eclairage

Abraxas Concept - Philippe Collet

philippe.abraxas@gmail.com

06 18 87 45 74

1.4 Calendrier prévisionnel des travaux

PREPARATION CHANTIER

Tous lots – réunion de lancement travaux	Début janvier 2027 (à fixer)
Lot 1 - Commande matériaux / plans d'exécution préfabrications en atelier	De décembre 2026 à fin janvier 2027
Lot 1 - Echantillons de couleurs pour validation	A la réunion de lancement – janvier 2027
Lot 3 - Prototypes signalétique pour validation	A la réunion de lancement– janvier 2027
Lot 3 - Transmission BAT signalétique à l'entreprise	Fin janvier 2027

CHANTIER

Visite d'inspection commune pour plan de prévention	Début février 2027 (à fixer)
Lots 1 et 2 - Etat des lieux et début des travaux sur site	Mardi 16 février 2027
Lot 1 - Constructions et mise en peinture des périphéries	Du 16 février au 5 mars 2027
Lot 2 - Passage alimentations	24 mars 2027 (à préciser)
Lot 1 - Livraison chantier pour ménage	**5 mars 2027**
Accrochage des œuvres	Du 8 mars au 23 mars 2027
Lot 2 - Pose et réglages des dispositifs d'éclairage	**Du 19 au 25 mars 2027**
Lot 3 - Pose de la signalétique	Du 17 au 23 mars
Installation dispositifs AV (hors marché)	Du 22 mars au 23 mars 2027
Dernières retouches post-accrochage (Musée)	Du 22 mars au 24 mars 2027
Livraison de l'exposition (tous ouvrages)	**Jeudi 25 mars 2027**
Preview presse	Vendredi 26 mars 2027
Vernissage officiel	**Mardi 30 mars 2027**
Ouverture au public	**Mercredi 31 mars 2027**

DEMONTAGE

Fin de l'exposition	16 aout 2027
Démontage des œuvres	Du 17 aout au 27 aout 2027
Tous lots - Démontage scénographie et remise en état	Du 27 aout au 1er septembre 2027 (samedi inclus)
Tous lots - Etat des lieux final	1er septembre 2027

Il est par ailleurs demandé aux entreprises de joindre un planning précis de leurs interventions durant les phases de chantier (montage et démontage).

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 Dispositions générales

Les énumérations qui figurent dans le C.C.T.P. ont pour but de déterminer le nombre de prestations à fournir, l'importance des travaux et d'éclairer les entreprises sur le programme général des travaux. Le présent C.C.T.P. constitue **un ensemble homogène** et chaque lot est tenu de prendre connaissance de toutes ses parties qui forment un tout inséparable.

Les entreprises doivent procéder dans le plus bref délai à l'étude approfondie du projet afin de signaler toutes les observations utiles à sa réalisation.

2.2 Conditions d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés en heures normales, suivant le planning établi par le Maître d'œuvre et visé par la Maîtrise d'ouvrage. Chaque responsable devra mettre en œuvre les moyens et le personnel nécessaires pour respecter les délais d'exécution.

Les travaux comprennent tous les appareillages, échafaudages, moyens de levage et de manutention, le stockage provisoire et l'amenée à pied d'œuvre du matériel ainsi que l'enlèvement des déchets et gravois et le nettoyage intégral des ouvrages posés et des autres ouvrages salis.

Enfin, l'entrepreneur est toujours responsable :

- de la protection de ses ouvrages contre le vol et contre toute dégradation pendant le stockage, et des travaux jusqu'à leur réception,
- des nettoyages en cours et en fin de chantier.

L'entrepreneur devra en outre prévoir son installation sur le site conformément aux règlements de sécurité et à l'avis de la commission de sécurité.

Lors de travaux par points chauds ou susceptibles de provoquer de la poussière, l'entreprise devra avant travaux, contacter le SPSI (poste 4435) pour la délivrance d'un permis de feu. Ce permis doit être demandé systématiquement au début des travaux, par le responsable de l'entreprise en charge du chantier. L'emploi de

poste d'oxycoupage ou utilisant des gaz comprimés combustibles ou explosifs est interdit pendant la présence du public dans l'établissement. Leur entreposage est interdit.

Les travaux ne devront pas faire obstacle aux itinéraires d'évacuations. Les issues de secours et les passages pour y accéder devront être dégagés en toutes circonstances. Un passage de 2 UP (unités de passage) doit en permanence être dégagé vers les sorties de secours.

Tout dépôt de matériel derrière les cimaises est interdit. Lors du montage de cimaises, ni les capteurs de présence, ni les caméras de surveillance ne doivent être occultés.

Le Titulaire exécutera ses prestations en conformité avec la réglementation du travail concernant l'hygiène et la sécurité.

2.3 Considérations environnementales et éco-responsabilité du titulaire

L'EPMO est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale inscrite dans le cœur de ses missions de service public et décrite dans la Stratégie RSO 2021-2024 de l'établissement. L'EPMO s'engage à promouvoir les pratiques sociales en faveur de l'égalité, de la solidarité et de la lutte contre les discriminations, et vise à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. En conséquence, il appartient au Titulaire de présenter des solutions techniques qui soient notamment soucieuses des objectifs de développement durable (utilisation de matériaux ou de produits non polluants qui peuvent être recyclés, traitement possible des déchets après démontage, utilisation de matières recyclées, etc.). L'EPMO souhaite réaliser l'agencement de ses expositions dans une approche de développement durable accrue et d'écoconception en vue de réduire son impact environnemental. Pour ce faire, toute démarche permettant d'économiser de la matière, d'en optimiser la durée de vie, puis d'en gérer au mieux la fin de cycle de vie est attendue du Titulaire. Celui-ci indiquera dans son mémoire technique la manière dont l'entreprise gère ses déchets.

Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- L'entreprise utilisera des bois de normes FSC/PEFC ou équivalent ;
- Les peintures devront porter le label : Ecolabel européen ou équivalent à minima.

Les certificats de ces différents matériaux devront être fournis au Maître d'ouvrage (Jonathan Deledicq) au plus tard 3 (trois) jours ouvrés avant le début des prestations.

Au titre de sa politique écologique, l'EPMO est engagé dans une démarche de mesure de l'empreinte environnementale de ses activités. A ce titre l'EPMO pourra demander aux titulaires de fournir les données brutes des matériaux utilisés dans le cadre du présent marché de travaux, comprenant le type de matériaux utilisés, leur densité, la quantité en nombre, en volume ou en poids. Les titulaires seront tenus de fournir ces données en amont et/ou à l'issue des travaux selon la demande de l'EPMO.

2.4 Procès-verbaux

Tous les agencements seront conformes à la réglementation incendie des bâtiments de première catégorie et notamment aux dispositions rappelées dans le cahier des charges du musée de l'Orangerie. Les entreprises devront notamment remettre un dossier de sécurité comportant les plans de leurs ouvrages avec indication des matériaux, complétés par les fiches techniques des matériaux employés, ceci un mois avant l'ouverture de l'exposition au public. Les matériaux utilisés auront l'estampille NF de réaction au feu. Le Titulaire exécutera ses prestations en conformité avec les normes, directives techniques et règles de l'art en vigueur.

2.5 Nettoyages

Il est précisé :

- Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et les entreprises devront prendre toutes dispositions utiles à ce sujet ;
- En fin de travaux, les entreprises devront enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des gravois.

Les frais de ces nettoyages resteront à la charge de chaque entreprise (nettoyage complet avant réception des travaux).

2.6 Déchets de chantier

2.6.1 Respect de la législation et de la réglementation

Les déchets de chantiers de bâtiment devront être gérés et traités par les entreprises dans le cadre de la législation en vigueur à ce sujet.

2.6.2 Enlèvement des déchets

Les déchets et emballages ne devront en aucun cas être mis-en vrac aux abords du bâtiment, ils seront traités et évacués, conformément à la réglementation en vigueur à ce sujet, notamment :

- les déchets classés «dangereux» seront évacués en centre d'enfouissement de classe 1 ;
- les déchets inertes, en classe 3.

En ce qui concerne les emballages :

- les emballages ayant contenu des produits classés «dangereux» seront évacués à un centre d'enfouissement de classe 1 ;
- les autres emballages devront obligatoirement être valorisés.

2.7 Visite des lieux

Des visites préalables des lieux seront nécessaires à une bonne coordination du projet.
Il appartient à l'entrepreneur de procéder à toutes les visites nécessaires sur place pour étudier l'état des lieux et procéder à tous les relevés qui pourraient s'avérer nécessaires à ses travaux. Il acquiert et il a pleine connaissance des contraintes qui se rattachent au terrain, tant matérielles qu'administratives.

2.8 Plans d'exécution

La localisation des ouvrages résulte de plans, coupes et détails divers établis par le Maître d'œuvre, le présent descriptif complétant ceux-ci quant à la nature et l'étendue des travaux. Dans le présent descriptif, le Maître d'œuvre s'est efforcé de renseigner l'entreprise sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre et leurs emplacements.

Cette description n'a aucun caractère exclusif et limitatif. L'entreprise devra exécuter comme étant compris dans son offre, sans exception, ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires à l'achèvement complet de son lot conformément aux normes en vigueur. Il lui sera permis d'apporter des solutions améliorant la fonctionnalité tout en conservant l'image et la destination du projet.

Aussitôt après la notification du marché, les entreprises doivent établir et soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre toutes les études et plans d'exécution nécessaires à la bonne marche des travaux.

Les ouvrages imprévus mais nécessaires au complet achèvement des travaux et qui apparaîtraient lors de cette étude, seront réputés faire partie intégrale du forfait. Au cas où il est demandé par le Maître d'œuvre l'établissement d'un plan de détails pour un ouvrage non prévu ou modificatif, les entreprises doivent faire parvenir au Maître d'œuvre avec ledit plan, le devis estimatif et signaler l'incidence éventuelle de la modification sur les travaux des autres corps d'état.

Avant toute exécution les entreprises vérifieront toutes les cotes des dessins qui lui seront remis, ainsi que toutes les dispositions particulières aux plans pouvant influencer ses travaux (aplomb, décrochements, alignements et autres). **Une vérification s'avère nécessaire du fait des décalages qu'il peut y avoir entre les fichiers DWG et les espaces d'expositions, mais aussi de la présence de doublages ou autres éléments structurels qui pourraient amener à des modifications sur les plans de conception.**

Indépendamment de ces dessins, les entreprises devront prévoir, avant mise en œuvre définitive, la confection de tous les échantillons, modèles, maquettes, etc. qui seront nécessaires au Maître d'œuvre pour fixer son choix sur certains arrangements de détail.

POUR INFORMATION : les fichiers AUTOCAD (format dwg) des plans, des élévations et des détails seront remis au Titulaire. Les plans cotés figurant dans le cahier graphique permettent de chiffrer le projet. Les plans dwg permettront au Titulaire d'avoir l'ensemble des cotes pour qu'il puisse réaliser ses propres plans d'exécution.

Avant toute exécution, les entreprises vérifieront toutes les cotes des dessins qui leur seront remis, ainsi que toutes les dispositions particulières des plans pouvant influencer leurs travaux (sorties de secours, passages, portes, aplombs, décrochements, alignements, etc.). Cette vérification est indispensable compte tenu des écarts pouvant exister entre les fichiers DWG et les espaces d'exposition, ainsi que de la présence éventuelle de doublages ou d'autres éléments structurels susceptibles de nécessiter des adaptations des plans de conception.

Indépendamment de ces dessins, les entreprises devront prévoir, avant toute mise en œuvre définitive, la confection de tous les échantillons, modèles, maquettes, etc., nécessaires au Maître d'œuvre pour arrêter les choix de détail.

Pour information, les fichiers AUTOCAD (format DWG) des plans, des élévations et des détails seront remis au Titulaire. Les plans cotés figurant dans le cahier graphique lui permettent d'établir son offre, tandis que les fichiers DWG lui serviront de base pour élaborer ses propres plans d'exécution, après vérification sur site des cotes et de leur conformité à l'existant.

Le Titulaire, conformément aux études et notes de calcul qu'il établit, est tenu, en lien étroit avec le Maître d'œuvre, de renforcer les épaisseurs et sections si nécessaire et d'apporter les adaptations utiles afin que les éléments considérés soient parfaitement stables, rigides et indéformables et afin que les ouvrages fabriqués répondent en tout point à leur destination et leur utilisation.

2.9 Rendez-vous de chantier

De façon à assurer une bonne coordination des équipes, une réunion préparatoire au chantier sera organisée sur place.

Un rendez-vous général de chantier aura lieu a minima toutes les semaines au jour et à l'heure qui seront arrêtés d'un commun accord à l'ouverture du chantier.

Il est obligatoire et les entreprises sont tenues d'y assister ou de s'y faire représenter par un Conducteur de Travaux qualifié et permanent, ayant pouvoir de décision.

Lors de ces réunions, l'entrepreneur devra prendre contact avec les corps d'état dont les ouvrages seront en liaison avec les siens, de façon à assurer une parfaite coordination à l'exécution. Il sera disposé à fournir aux autres entreprises toutes les informations sur ses ouvrages dont elles auraient besoin.

Compte-rendu de chantier

Les rendez-vous de chantier feront l'objet de comptes rendus établis par le Maître d'œuvre et diffusés aux Entreprises. Ces comptes rendus, numérotés, prennent un caractère contractuel après cinq (5) jours et devraient éviter toute correspondance parallèle.

2.10 Echantillons et prototype d'ouvrages

L'entrepreneur doit obligatoirement fournir au Maître d'œuvre au démarrage du chantier tous les échantillons, modèles et spécimens de tous les matériaux, finitions et éléments devant être utilisés pour l'exécution de ses travaux, ainsi que tous les renseignements techniques les concernant.

Le Titulaire du lot Agencement fournira des échantillons de peinture pour chacune des couleurs sélectionnées par le Maître d'œuvre (à titre indicatif, environ 8 couleurs sur l'ensemble de l'exposition). **Les échantillons seront fournis en 1 exemplaire format 300 x 300 mm en MDF de 3 mm d'épaisseur et 2 exemplaires format A5 en MDF de 3 mm d'épaisseur, avec une finition peinture (y compris préparation du support).** Plusieurs échantillons seront demandés (3 à 5 par teinte), aucune commande de mise en œuvre de peinture ne sera faite avant approbation des échantillons.

Le titulaire devra aussi fournir :

- Un échantillon de tissu translucide blanc pour l'ensemble 4, type Cyclo 75 (fiche technique en annexe) ou équivalent.
- Un échantillon de sol pvc gris anthracite mat (poste 3.2.8)

Le Titulaire du lot Signalétique fournira des **échantillons à échelle 1 de chaque typologie de contenu de signalétique**. Ces échantillons devront être validés avant toute mise en production.

Ces échantillons et prototypes seront présentés pour validation avant commande/production sur site aux Maîtres d'œuvre et d'ouvrage en janvier 2027 (date à confirmer par le Maître d'ouvrage).

3. LOT 1 - AGENCEMENT - Description des ouvrages à réaliser

3.1 Description des travaux - Généralités

Les travaux comprennent notamment :

- La reconnaissance des lieux et des cheminements permettant à l'Entreprise d'apprécier notamment la fabrication en atelier en fonction des ouvrages et de leurs dimensions, l'assemblage éventuel de ceux-ci sur place, et leurs adaptations aux supports existants,
- L'établissement des dessins de détail renseignés et des plans d'ensemble établis à partir du présent dossier,
- La remise des plans d'exécutions et des dossiers des ouvrages exécutés comprenant la notice de montage des cimaises,
- Le relevé des mesures précises sur le chantier avant fabrication et pose,
- La vérification des dimensions, sections et épaisseurs des éléments constitutifs des ouvrages qui sont indiquées dans le présent document, avec toute correction qui s'avérerait nécessaire, dans le cadre du prix du marché, si l'entrepreneur juge insuffisantes ou inadaptées les données fournies,
- La fourniture de tous les matériaux, produits, suivant les prescriptions du C.C.T.P., et relatives aux règles d'hygiène, de sécurité et de la médecine du travail,
- Les fiches techniques des différents matériaux + P.V. classement feu,
- Les échantillons de peinture et leur contretypage,
- La fabrication, le transport à pied d'œuvre, le stockage et la mise en œuvre des ouvrages,
- **La manutention des éléments récupérés des expositions précédentes (parements, ossatures, mobiliers, etc.) éventuellement stockés en réserves du musée,**
- La réalisation des tracés d'implantation,
- La mise en peinture de tous les éléments mis en œuvre (murs existants, cimaises neuves, cimaises récupérées, linteaux,mobiliers, etc.),
- La mise en peinture des joints creux pré-peints en noir en atelier pour éviter toute trace au sol
- La mise en œuvre des ossatures en général et le montage des éléments dans les règles de l'Art, avec une attention et un soin particulier pour les cimaises démontables en vue d'un réemploi,
- Les sujétions de maintien et de stabilité des éléments sur planchers existants,
- L'ensemble des travaux décrits au présent C.C.T.P,
- La protection des sols des espaces publics lors de l'acheminement et de l'évacuation des matériaux de construction, de l'outillage et des produits au moyen de plaques de roulage (signalées sur leurs bords par un scotch de couleur),
- La protection des ouvrages déjà réalisés : dans les accès, les circulations et locaux concernés par le cheminement des matériaux et l'assemblage des éléments. Ces protections sont à préciser par l'Entrepreneur et à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre,
- L'enlèvement de toutes les protections et emballages divers en fin d'opération,
- Les retouches nécessaires après installation et notamment les retouches de peinture,
- **La fourniture de cinq litres de peinture de chaque teinte utilisée dans l'exposition à l'issue du montage pour les retouches réalisées en interne par l'EPMO**,
- Le nettoyage des ouvrages avec des produits adaptés à la nature des matériaux,
- Le nettoyage des accès, circulations et locaux concernés et l'enlèvement de tous déchets, chutes, etc… provenant des travaux. Ces nettoyages seront prévus régulièrement en cours de travaux et en fin d'opération.
- Le démontage des ouvrages suivant les recommandations de l'EPMO (récupération, recyclage, mise en

bennes),
- La manutention des éléments récupérés et stockés en réserves du musée,
- Les frais de remise en état des ouvrages d'autres corps d'état éventuellement détériorés.

3.1.1 Interfaces

Interfaces avec les sous-traitants éventuels
En cas de sous-traitance, l'entreprise devra procéder à leur déclaration auprès du Maître d'ouvrage et veillera à ce que les ouvriers soient identifiables comme sous-traitant de l'entreprise. Si le sous-traitant n'a pas été déclaré suffisamment en amont du chantier (a minima 15 jours), ce dernier ne pourra intervenir sur site. L'entreprise mettra à la disposition de ses éventuels sous-traitants les plans et détails dans leur version la plus à jour. Il veillera à ce que les ouvriers, sur le chantier, aient tout le temps à leur disposition un dossier lisible et compréhensible et à une échelle correcte, notamment concernant les plans de pose de peinture.

3.1.2 Généralités sur l'exécution des travaux

3.1.2.1 Obligations du Titulaire

Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement des installations doivent être prévus par le prestataire du marché et exécutés, conformément aux Règles de l'Art.

Le Titulaire suppléera par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être mal indiqués ou omis dans les plans et descriptifs et devra exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux et installations.

Le Titulaire est entièrement autonome quant aux outillages et moyens de levages nécessaires à la réalisation de ses missions. L'EPMO ne pourra mettre aucun moyen de levage à la disposition du prestataire pour l'installation ou la construction d'ouvrages.

Le Titulaire se chargera de vérifier les cotes nécessaires à une exécution parfaite des différents éléments, notamment pour les vitrines closes par des verres/PMMA existants et pour les dimensions des espaces recevant l'exposition, piliers et cimaises périphériques existantes inclus. Cette vérification comprend les niveaux et aplombs de l'architecture existante.

Les plans graphiques comprennent les détails de constructions, les dimensions et localisations. Ils sont prioritaires en cas de différend entre le descriptif des ouvrages et les plans. La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) de l'agencement scénographique comprend les quantitatifs de chaque poste.

Un chef de chantier sera désigné par l'entreprise, son identité sera transmise à l'EPMO et il sera présent en permanence pendant toute la durée des travaux sur site et à chaque réunion de chantier décidée par le Maître d'œuvre en présence, ou non, de la Maîtrise d'ouvrage.

3.1.2.2 Constructions écoresponsables et cimaises ré-employables

L'EPMO souhaite réaliser l'agencement de ses expositions dans une approche de développement durable accrue et d'écoconception en vue de réduire son impact environnemental. Pour ce faire, toute démarche permettant d'économiser de la matière, d'en optimiser la durée de vie, puis d'en gérer au mieux la fin de cycle vie est attendue de l'entreprise. Celui-ci indiquera dans son mémoire technique la manière dont l'entreprise gère ses déchets.

Des cimaises de l'exposition précédente seront réutilisées. Si les besoins de compléments sont plus importants, les montants du BPU rempli par l'entreprise feront foi pour les compléments de panneaux et

d'échelles.

Toute nouvelle construction devra être conçue pour un remploi successif. Le système de panneaux et échelles devra pouvoir être démonté soigneusement et stocké dans la salle en vue de la prochaine exposition

Cimaises réemployées menuisées

Dans le cadre de la fourniture et la pose d'éléments complémentaire aux modules de cimaises existants, le Titulaire devra prendre en compte, dans le cadre de son offre, les ajustements rendus nécessaires par le réemploi des éléments existants afin d'assurer leur parfaite intégration aux ouvrages à réaliser.

Les cimaises fournies seront en MDF M1 19 mm (sauf mention contraire) H 360 cm d'un seul tenant avec feuillure pour raccord aux panneaux adjacents afin de pouvoir accueillir des bandes calicot et enduit. Les têtes de cloisons fournies seront en MDF M1 19 mm H 360 cm d'un seul tenant avec feuillure pour raccord aux panneaux adjacents afin de pouvoir accueillir des bandes calicot et enduit. Les ossatures intérieures (échelles, joues et pièces d'assemblage, renforts…) seront en MDF M3.

Les assemblages se feront par vis (colle interdite) pour faciliter la dépose soignée et la récupération de ces éléments pour les expositions suivantes.

Cimaises réemployées ossatures acier

L'EPMO possède un parc de cimaises modulables en ossature acier sans parements. Ces modules s'assemblent à partir d'une typologie de pièces de connexion permettant également d'assurer la fixation des parements aux structures. Une notice de montage sera fournie au Titulaire ainsi qu'un accompagnement au montage par le régisseur technique des expositions.

Au regard de la scénographie précédente, nous pouvons garantir qu'une partie des ossatures acier sera déjà configurée pour former des cimaises d'une hauteur de360 cm et d'une épaisseur de 40cm hors tout, l'autre partie devra être partiellement modifiée et ajustée.

Le raccord entre ces éléments et les cimaises adjacentes construites devra être parfaitement plan et invisible.

Une notice d'assemblage comportant toutes les informations nécessaire est fournie en annexe du cahier de plan.

Parements et têtes de cimaises réemployés

Les parements fournis seront en MDF M1 19 mm (sauf mention contraire) H 360cm (à recouper) d'un seul tenant avec feuillure pour raccord aux panneaux adjacents afin de pouvoir accueillir des bandes calicot et enduit.

L'EPMO s'engage à fournir un linéaire de 48 mètres linéaires de parement H 360 cm (à recouper pour une parfaite intégration), issu des expositions précédentes.

Les têtes de cloisons fournies seront en MDF M1 19 mm H 360 cm d'un seul tenant avec feuillure pour raccord aux panneaux adjacents afin de pouvoir accueillir des bandes calicot et enduit.

Matériaux

L'entrepreneur est invité à se fournir, dès que cela est possible, auprès des réseaux de ressourceries, de l'économie circulaire, sociale et solidaire, démarche qui ne doit en aucun cas se faire au détriment de la qualité, des bonnes propriétés mécaniques, techniques et de sécurité des matériaux (classement au feu notamment). L'entrepreneur peut bien sûr proposer de réemployer des matériaux provenant de déposes qu'il aurait effectuées dans d'autres sites du moment qu'ils conviennent aux ouvrages à réaliser et remplissent les exigences de qualité et de sécurité attendus (factures et PV des matériaux exigés).

Lorsque l'entrepreneur recourt à des matériaux neufs, ceux-ci présenteront la plus faible empreinte carbone possible (lieux d'origine de fabrication pris en compte, composition, absence (ou taux minimal de polluants, COV, HAV…) et disposeront de labels écologiques reconnus.

Le candidat indiquera dans son mémoire technique et sa note de bonne prise en compte des enjeux environnementaux, la façon dont il optimise au maximum l'emploi de la matière, notamment lors des découpes.

Cimaises et mobilier construits en vue de leur réemploi

Dans cette optique, il est demandé à l'entrepreneur que les échelles et parements soient conçues et assemblées extrêmement proprement dans le respect des principes d'assemblages réversibles préconisés par l'entreprise de manière à pouvoir être aisément démontées et remontées ultérieurement, à minima deux fois de suite, en vue d'une réutilisation.
L'entrepreneur devra remettre ainsi à la maîtrise d'ouvrage les dossiers d'ouvrages exécutés, plans, notices et toutes les informations nécessaires lui permettant d'assurer par ses propres moyens, ou par un prestataire de son choix, le remontage et le démontage ultérieurs des cimaises.

Dépose
Afin d'éviter la mise en benne des éléments scénographiques, constructions et matériaux non réutilisés in situ, l'EPMO souhaite en favoriser la récupération et le réemploi. **L'entreprise est ainsi invitée à formuler des propositions en ce sens dans son offre.**

Les éléments non réutilisés par l'EPMO ni récupérés devront être bennés sur site (location de la benne à la charge du Titulaire).

Les éléments non bennés devront être démontés proprement, protégés et, pour certains, acheminés en réserve de mobiliers sous la supervision du Régisseur technique.

Les parements seront tous déposés proprement pour être conservés au musée.

3.1.2.3 Qualité et mise en œuvre des matériaux

L'ensemble des matériaux utilisés par le prestataire devra être conforme à la réglementation en vigueur concernant la Sécurité incendie. Les procès-verbaux des matériaux devront être fournis par le prestataire.

L'EPMO étant engagé dans une démarche de développement durable pour la réalisation de ses expositions, les matériaux et techniques proposés dans ce marché devront être respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés devront être certifiés écolabel européens ou équivalent à minima. Les peintures et vernis sont exclusivement à l'eau. Les peintures acryliques utilisées devront posséder un éco label européen ou équivalent à minima. Les bois entrant dans la composition des ouvrages doivent être labellisés PEFC ou FSC. Les certificats de ces différents matériaux devront être fournis au Maître d'ouvrage.

Les matériaux sont toujours mis en œuvre suivant les règles de l'Art.

L'entrepreneur a toujours la possibilité de proposer au Maître d'œuvre des matériaux différents mais d'aspect, de dimensions et de qualité au moins équivalents à ceux énoncés dans le présent CCTP. Dans le cas d'une

préconisation d'utilisation de matériaux recyclés, l'entrepreneur devra apporter au Maître d'ouvrage toutes les garanties de solidité et de fiabilité desdits matériaux.

Dans ce cas, la liste des matériaux doit être jointe à l'appui de la proposition de l'entreprise, accompagnée de toutes les documentations nécessaires. Le Maître d'œuvre sera toutefois toujours en droit d'exiger les matériaux cités au CCTP.

3.1.3 Préparation du chantier

3.1.3.1 Transport et livraison

Les prestations comportent le transport des éléments de construction et leur manutention jusqu'au lieu d'exécution : galerie d'exposition du musée de l'Orangerie.

Les arrivées et les départs de matériel au musée de l'Orangerie s'effectuent par la terrasse Seine.

Dimensions maximum des camions : 50m² ; H. 4m ; L. 10m ; aucun semi-remorque n'est autorisé.

Les livraisons et enlèvements devront être réalisés en journée le mardi, jour de fermeture hebdomadaire du musée de l'Orangerie, ou les autres jours de la semaine avant 9h ou après 18h. Le bennage est à prévoir le mardi uniquement.

Les entreprises devront être autonomes, du déchargement à la mise en œuvre sur site. Elles devront prévoir les véhicules à hayon, chariots à palettes et chariots divers permettant d'assurer cette autonomie.

Les entreprises extérieures doivent transmettre leur demande d'accès au musée 72 heures avant le début de l'opération :

- Entrée du musée utilisée pour l'accès au chantier ;
- Nom de la société, la liste, l'identité et les fonctions du personnel ;
- Durée de l'intervention ;
- Zone de travail ou les locaux concernés par l'opération.

Les entreprises devront être autonomes, du déchargement à la mise en œuvre sur site. Elles devront prévoir les véhicules à hayon, chariots à palettes et chariots divers permettant d'assurer cette autonomie.

Afin de faciliter les transports et les manutentions à l'intérieur de l'établissement, les matériaux et matériels devront être palettisés au maximum. L'organisation des déchargements devra être optimisée afin que les véhicules de livraison ne restent pas stationnés sur les aires de livraison.

Les matériaux et ouvrages seront stockés exclusivement dans la galerie d'exposition, aucun stockage intérieur n'étant possible ailleurs sur site. Ils seront distribués dans la galerie au fur et à mesure de l'avancement.

Le Titulaire du présent marché doit prévoir :

- tous les conditionnements liés aux approvisionnements ;
- la sortie du bâtiment et l'enlèvement de tous les emballages et autres aux décharges publiques (aucun emballage ne doit être brûlé ou jeté sur le site).

Accès

L'accès de toute personne intervenant sur le chantier, depuis la phase de conception jusqu'au démontage de l'exposition temporaire, est soumis à une autorisation d'accès. La liste des personnels habilités est tenue et mise à jour à chaque exposition. Pour le personnel relevant des entreprises extérieures, le Titulaire doit adresser une demande à la Direction des Expositions (DDEX) (Jonathan Deledicq) du musée d'Orsay.

Pour être valide, cette demande doit être formulée **au plus tard 48 heures** avant la date d'intervention prévue, avec les indications suivantes :

- Entrée du musée utilisée pour l'accès au site ;
- Nom de la société, liste, identité et fonction des personnels ;
- Date et durée de l'intervention ;
- Zone de travail ou locaux concernés par le chantier.

Pour la remise des badges d'accès, une pièce d'identité sera exigée. En cas de non-présentation d'une pièce d'identité, l'accès au site sera refusé. Le port du badge est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment. La remise de badge se fait au Poste d'Accueil et de Contrôle (P.A.C.).

Pour l'accès des véhicules à l'aire de livraison du musée, la demande devra être complétée par le nom du chauffeur et l'immatriculation du véhicule.

Les véhicules équipés GPL ne sont pas autorisés à rentrer dans l'aire de livraison du musée.

L'accès au musée sera refusé à toute personne dont l'autorisation n'aura pas été demandée au préalable.

Le titulaire informera, via la DDEX, le Chef de Département de l'Accueil, de la Sécurité et de la Sûreté, son adjoint ou le Poste Centrale de Sécurité le cas échéant, en cas de dépassement des horaires définis pour l'intervention ou toute autre modification par rapport au plan initial.

3.1.3.2 Protection des sols existants

Avant le démarrage du chantier et après l'état des lieux complet de l'espace, l'Entreprise aura à sa charge, la fourniture, la mise en œuvre et l'évacuation en fin de chantier, d'une protection du revêtement de sol existant sur la totalité de l'espace. Cette protection sera constituée d'un polyane épais scotché sur toute sa périphérie ainsi que la mise en place de panneaux d'isorel de 5 mm d'épaisseur dans les zones de circulations desservant l'ensemble du chantier mais ne gênant pas la mise en œuvre des éléments d'exposition.

3.1.3.3 Tracés d'implantation, traits de niveau

L'entrepreneur a à sa charge et sous sa seule responsabilité les tracés d'implantation des ouvrages d'après les plans et les instructions du Maître d'œuvre. Toutes divergences qui pourraient apparaître au cours de ces tracés doivent être signalées immédiatement au Maître d'œuvre. Le trait de niveau est tracé sur les murs, poteaux, cloisons et enduits réalisés par l'entreprise qui en assume la responsabilité. Si pour une raison quelconque ce trait venait à être effacé prématurément, l'entrepreneur aurait à le tracer à nouveau à ses frais, autant de fois qu'il serait nécessaire, sur simple demande du Maître d'œuvre. L'entrepreneur serait tenu responsable de toutes conséquences découlant de tracés défectueux.

3.1.4 Installation, stabilité et percements des ouvrages

Tous les systèmes de fixation nécessaires à la bonne tenue des ouvrages sont à la charge du Titulaire ; ils seront toujours soumis à l'approbation du Maître d'œuvre avant l'exécution.

L'ensemble des cloisons doit être autoportant : les structures ne seront pas vissées au sol mais collées avec scotch double-face sur scotch non-migrant, et lestés avec du sable.

Le Titulaire devra prévoir dans sa prestation toutes sujétions (élingues…), afin de rendre stable les cloisons si cela s'avère nécessaire. Tous les raidisseurs nécessaires à une bonne tenue seront prévus.

Le Titulaire devra maintenir l'ensemble des accès aux dispositifs de sécurité et de surveillance. Aussi, lorsque le doublage ou la cimaise passe devant un équipement, elle devra concevoir les accès et trappes permettant un

accès aisé et discret aux installations à maintenir. Les percements nécessaires aux divers passages de câble relatifs aux alimentations électriques sont à la charge du Titulaire ainsi que les ouvertures diverses d'accès type trappes d'accès.

Le Titulaire devra également dans le cadre de sa prestation réaliser tout aménagement demandé par le Bureau de Contrôle afin de garantir le respect des ouvrages aux normes de sécurité.

Le Titulaire reconnaît parfaitement connaître le type de contrainte et d'utilisation finale de ses fabrications.

Rappel : pour l'établissement de son projet d'exécution, ainsi que pour ses notes de calcul, le Titulaire prendra en compte les données suivantes :

- **Aucune fixation mécanique n'est possible au sol de l'ensemble des salles ;**
- **Possibilité de lestage ;**
- **Contraintes au basculement des ouvrages : poussée de 150 kg exercée à une hauteur de 1m50, quelles que soient les œuvres accrochées sur ceux-ci ;**
- **Charge admissible au sol : 500 Kg/m².**

3.1.5 Travaux de menuiserie

Tous les parements seront en MDF M1 de 19 mm d'épaisseur au minimum, sauf indication contraire. Les parements devront être parfaitement lisses, ils seront enduits avant mise en peinture. Toutes les jonctions d'angle entre parements se feront à coupe d'onglet, afin de garantir une finition parfaite. Les arêtes doivent être vives. Une attention particulière sera portée à la jonction entre cloisons courbes et murs droits le cas échéant afin de faire disparaitre au maximum l'union.

Les entailles pour quincaillerie auront la profondeur voulue, ne réduiront pas la résistance des bois et ne devront pas engendrer de déformation des ouvrages.

Tous les parements destinés à être peints seront rigoureusement poncés, afin de faire disparaître toutes traces de corroyage. Tous les trous de vis, les joints entre panneaux ou autres devront être parfaitement rebouchés en attente de peinture.
Les différents parements doivent être parfaitement jointifs, afin de faciliter la mise en peinture de l'ensemble. Un parfait traitement des surfaces, des chants, des assemblages et des raccords entre éléments, sera demandé. Des calicots seront posés aux jonctions des parois construites pour éviter les fissures.

L'assemblage entre panneaux ne permettra aucun désaffleure, décalage ou joint ouvert et assurer une finition parfaite. Toutes les mises en jeu nécessaires seront à effectuer avant la mise en peinture.

IMPORTANT : Toutes les cimaises droites seront construites avec un système démontable pour récupération. Elles seront composées de parements extérieurs en MDF 19mm M1, montants de type "échelle" et semelles en MDF 30 mm double-facées au sol avec scotch non-migrant.
Afin de récupérer les éléments, toutes les fixations seront faites avec vis à bois sans colle. Les joints entre panneaux seront traités avec feuillure pour recevoir des bandes calicots et enduit.

3.1.6 Quincaillerie

Les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin, les entailles nécessaires à leur pose auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des profilés des supports et des bois, elles auront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur. Elles seront exécutées de telle sorte que les pièces affleurent exactement les profilés de support et les bois. Une finition parfaite de ces entailles sera particulièrement exigée.

Les vis seront toujours adaptées à l'importance de l'ouvrage qu'elles doivent fixer et présenteront une finition adaptée à l'ouvrage. Elles ne devront pas engendrer d'éclatement des bois. L'ensemble des visseries visibles sera en acier cadmié de la couleur demandée par le Maître d'œuvre, avec tête fraisée et empreinte 6 pans creux ou Tork.

Les ouvrages qui ne seront pas jugés recevables tant pour la fourniture que pour la pose seront immédiatement déposés et remplacés. Si les entailles faites dans les bois nécessitent des modifications, ou même le cas échéant, entraînent le remplacement pur et simple des menuiseries, le Titulaire en supportera seul les responsabilités, charges, retards et frais en découlant.

3.1.7 Vitrines

L'EPMO-VGE met à disposition des vitrines existantes conformément au carnet des pièces graphiques.

Les supports de vitrines seront fabriqués en MDF (M1 pour parements / M3 pour structure) de 19 mm d'épaisseur, sauf indication contraire. Les vitrages seront en PMMA collés ep. 8mm.

Les vitrines seront protégées durant toute la phase du chantier et nettoyées (intérieur et extérieur) par le Titulaire avant l'accrochage. **Aucun matériel ne devra être posé sur ces vitrines durant le chantier.** Il est rappelé que le Titulaire effectuera avant réception des prestations, un nettoyage de l'ensemble des vitrages et cloches.

Afin d'éviter tout problème au moment de la pose des vitrines lors de l'accrochage des œuvres, un test devra être réalisé, pour les réceptions de chantier, afin de s'assurer que les vitrines ferment correctement.

De plus, le Titulaire sera sollicité pour assurer la fermeture des vitrines les plus imposantes pendant les périodes d'accrochage de l'exposition et l'ouverture de ces dites vitrines lors des périodes de dépose. Ces interventions doivent être incluses dans l'offre tarifaire du Titulaire.

Lorsqu'il n'interviendra pas directement, le Titulaire mettra à disposition du musée d'Orsay la visserie nécessaire à la fermeture de ces vitrines.

Les vitrines sont des mobiliers de présentation et protection des œuvres. Elles sont déclinées en plusieurs typologies : les vitrines murales et les vitrines tables.

Les faces intérieures des vitrines et les étagères visibles sont peintes. La peinture devra respecter les normes nécessaires à la bonne conservation des œuvres. La mise en œuvre devra être réalisée le plus en amont possible afin de maximiser la phase de séchage où sont libérés la plus grande partie des composés volatils. Cela sera tout particulièrement le cas des peintures réalisées à l'intérieur des vitrines.

Toutes les vitrines doivent être parfaitement stables.

Les vitrines sont de dimensions différentes : se référer aux plans, coupes et élévations.

Toutes les vitrines seront construites dans une démarche de récupération et de réemploi

Hygrométrie :

- Tous les raccords d'angle, ou raccord entre deux matériaux, devront être, absolument étanches. Dans le cas où des défauts d'étanchéité seraient constatés, le Titulaire assurera à ses frais la reprise des ouvrages et les compléments d'installation qui s'avéreront nécessaires pour atteindre une étanchéité correcte.
- Les joints, collage, fixation et finitions des vitrines doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'optimiser l'étanchéité des vitrines.
- Habillage et calfeutrement

Le Titulaire devra exécuter tous les habillages et calfeutrements entre ses ouvrages (meubles, agencements, blocs-portes, bâtis, poteaux etc.) et les ouvrages adjacents (murs, cloisons, plafonds, faux plafonds, menuiserie, agencement etc.). Aucun autre lot n'aura à intervenir.

3.1.8 Habillage et calfeutrement

Le Titulaire devra exécuter tous les habillages et calfeutrements entre ses ouvrages (meubles, agencements, blocs-portes, bâtis, poteaux etc.) et les ouvrages adjacents (murs, cloisons, plafonds, faux plafonds, menuiserie, agencement etc.). Aucun autre lot n'aura à intervenir.

3.1.9 Insertion des dispositifs d'éclairage

Lors des études d'exécution, la fourniture, la pose et l'intégration des dispositifs d'éclairage feront l'objet d'une réunion de travail spécifique entre les Titulaires des différents lots concernés. Les réservations, trous et percements réalisés dans les éléments menuisés de toute nature et nécessaires aux cheminements des câbles électriques sont à la charge du lot Agencement le cas échéant.

3.1.10 Peinture

Compte tenu des couleurs présentes sur les panneaux récupérés, une couche d'impression sera à prévoir pour l'ensemble des cimaises existantes pour retrouver une base homogène et si besoin compléter par un ratissage général afin de faire disparaître les fantômes éventuels mais aussi les cloques et autres défauts.

À titre indicatif, une couche d'impression et deux couches de peinture de finition sont prévues ; l'uniformité des surfaces peintes devra être parfaite.

Il est interdit de couper la peinture avec de l'eau ou de la diluer pour éviter l'apparition de bulles et les problèmes de transparences.

Les parties basses devront être particulièrement soignées

Par ailleurs, il est expressément demandé un nettoyage/dépoussiérage des surfaces enduites avant la mise en peinture afin de garantir une bonne adhérence et un bon séchage des peintures dans la perspective de la pose de la signalétique.

Aussi, pour éviter l'apparition de traces sur les murs d'une exposition à l'autre, les silicones grasses sont à proscrire.

Le Titulaire devra prévoir le nombre de couches nécessaire à l'objectif (selon appréciation du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage) selon le pouvoir couvrant de la peinture, la qualité du support et la qualité de la pose. Les parties basses devront être particulièrement soignées.

Une attention particulière sera portée à la finition des mobiliers (socles, bancs) avec enduit lisse. Le Titulaire veillera à respecter un jeu nécessaire à la bonne mise en place des éléments rapportés.

Il est demandé au Titulaire :

- d'être présent jusqu'à la fin du chantier de construction ;
- que le chef de chantier coordonne toutes ses équipes : celle de menuiserie et celle de peinture lors des points de chantier ;
- de prévoir la mise à disposition ponctuelle d'un ou deux peintres dans la semaine précédant les inaugurations pour les retouches ;
- De laisser cinq litres de peinture de chaque couleur utilisée pour retouches internes éventuelles en cours d'exploitation.

3.1.10.1Type de peinture

Murs / Cimaises: Peinture acrylique haut de gamme avec une finition **mate** de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent.

Banc / Mobilier / vitrine : peinture laque acrylique haute résistance, finition **velours**.

Il est attendu du Titulaire qu'il exécute les inévitables reprises ponctuelles d'enduits et ponçages supplémentaires sur les surfaces livrées prêtes à peindre.

3.1.10.2 Finition

La finition des peintures devra être parfaite. Le Titulaire est responsable de la qualité de son travail. Les décollements, fissures, cloquages, etc. qui se produiraient seraient à sa charge.

3.1.10.3 Préparation pour la signalétique

Un soin particulier sera apporté à la finition des surfaces où des contenus de signalétique seront appliqués (aquapaper notamment). Il sera nécessaire d'appliquer une couche d'apprêt et une couche de peinture.

NOTA : afin que la pose des adhésifs découpés sur les surfaces peintes se fasse sans dégradation, il sera procédé à un dépoussiérage fin entre chaque couche de peinture et plus particulièrement après réalisation des enduits de rebouchage.

3.1.10.4 Retouches

Les inévitables retouches de peinture sont à la charge du Titulaire.

3.1.10.5 Émissions chimiques

Les travaux de peinture seront réalisés dans un planning compatible avec le planning d'installation des œuvres, prenant en compte les temps de séchage et d'évaporation des éventuels solvants. Les émissions chimiques devront être limitées et le temps de séchage d'au minimum 72 h avant l'arrivée des œuvres.

3.1.11 Nettoyage

L'attention de l'entreprise est attirée sur les exigences de propreté.

Il en découle les obligations suivantes :

- Maintenir propre en permanence non seulement le chantier mais tous les espaces que la société aura à emprunter pour évacuer les déchets, notamment les monte-charges ; la société est tenue de maintenir intact l'état de l'existant et de mettre en œuvre tous les moyens et protections nécessaires (protection des sols notamment pour éviter les marques et rayures etc.) ;
- Nettoyage quotidien du chantier et de tous les accès empruntés, en effectuant au minimum le dépoussiérage et le lavage des espaces ;
- Rassemblement propre des gravats et déchets dans l'espace d'exposition à la stricte condition de ne pas gêner les accès, ni les circulations d'autres prestataires dans l'espace ; il pourra être exigé l'enlèvement immédiat des gravats et déchets ;
- Organiser le chantier de façon à regrouper sur quelques jours l'évacuation des éléments (de préférence sur 1 journée, de préférence le lundi, jour de fermeture), prévenir au minimum la veille de l'intervention, assurer la propreté de tous les espaces empruntés jusqu'aux bennes (parcours, accès, etc.) ;
- Le Titulaire devra veiller à dégager un minimum de poussière lors de la pose des éléments (cimaises, plafonds et mobilier).

3.1.12 Maintenance curative – Part à commandes

Le Titulaire a en charge la maintenance curative de l'intégralité de la scénographie mise en œuvre pour l'exposition pendant la période d'exploitation de l'exposition. Cette prestation est déclenchée à la demande de l'EPMO avec un bon de commande (cf. BPU).
Le Titulaire devra pouvoir intervenir dans un délai de 24h à 48h après formulation de la demande par le Maître d'ouvrage.
L'entreprise prévoira les moyens de travail en hauteur si nécessaire pour son intervention

3.2 Description des travaux par typologie

Il est rappelé à l'entreprise qu'un plan d'exécution devra être validé avant toute mise en fabrication.

3.2.1 Cloisonnement et doublages

Afin d'éviter les traces de peinture sur le carrelage existant, le Titulaire devra prévoir des cimaises avec un joint creux en pied de cimaise (spécifier les dimensions). Ce joint creux devra être peint en atelier et protégé lors de l'installation.

Généralités

Le titulaire aura à sa charge la responsabilité de vérifier les dimensions et quantités d'éléments réutilisés ainsi que leur état.

Les dimensions précises des ensembles de cloisons sont détaillées dans le cahier de plans.

Sauf mentions contraires, les parements droits à fournir sont constitués de MDF 19mm M1 et les parements courbes de MDF 12mm M1.

Les coupes d'onglet à 45° sont à prévoir au niveau des angles.
Prévoir une parfaite adaptation entre l'existant et les nouvelles constructions.
Les cotes des éléments existants doivent être vérifiées.
Les éléments sont installés et ajustés sur site sans assemblage apparent. Toutes vis et points de fixation devront être invisibles.

L'entreprise tracera l'implantation des cimaises sur site selon la méthode qu'il souhaite de façon à ce que celle-ci soit amovible et ne laisse pas de traces. Cette opération indispensable permettra les ajustements nécessaires d'implantation générale en concertation avec la scénographe.

Le projet de l'exposition **« 1927. Le temps retrouvé »** prévoit un système de construction mixte qui mêle la récupération de l'ensemble des ossatures permettant la mise en œuvre des parties droites et la fourniture et pose d'éléments complémentaires neufs en raccords ou non formant cloisons ou doublages cintrés.

Dans le cadre de sa stratégie RSO, l'EPMO possède un parc de **cimaises modulables en ossature acier avec parements**. Ces modules s'assemblent à partir d'une typologie de pièces de connexion permettant également d'assurer la fixation des parements aux structures. Une notice de montage sera fournie au Titulaire ainsi qu'un accompagnement au montage par le régisseur technique des expositions. **Au regard de la scénographie précédente nous pouvons garantir que la majeure partie des ossatures acier nécessaire à la réalisation**

des parties droites sera déjà configurée pour former des cimaises d'une épaisseur de 40 cm hors tout. Le raccord et la planéité entre ces éléments et les cimaises adjacentes construites devra être parfaitement plan et invisible. Le déplacement des modules devra être réalisé après validation du tracé par l'architecte-scénographe.

Les assemblages se feront par vis (colle interdite) pour faciliter la dépose soignée et la récupération de ces éléments pour les expositions suivantes.

Le Titulaire devra la pose de ces ensembles existants et la fourniture et pose de cimaises en MDF M1.
L'ensemble à peindre et réparti dans l'exposition conformément aux plans de l'architecte-scénographe.

En résumé :

- Assemblage de 19 modules (13x L150 +6x L75) fournis par l'EPMO et installation de ceux-ci conformément au plan de l'architecte scénographe (parements à fournir).
- Réutilisation d'environ 43 mètres linéaires de parement issus du démontage de l'exposition précédente « Monet et le temps »
- Fourniture et pose de 4 linteaux complémentaires
- Fourniture et pose de cimaises et doublages complémentaires.

3.2.1.1 Ensemble 1

Fourniture et pose d'une cimaise double face autoportante. Cette cimaise est à construire autour d'un poteau circulaire dans les espaces de circulation du public.
L'emplacement précis et les dimensions sont à vérifier par le titulaire
Intervention à prévoir le mardi (jour de fermeture du musée au public)

Dimension de l'ouvrage : Ht 300 x L 250 x P 40 cm

Quantité : 1 unité

3.2.1.2 Ensemble 2

Fourniture et pose d'une cimaise double face avec une partie en centrale cintrée et un doublage mural. Cette structure peut être reprise dans le mur si besoin.

La partie cintrée devra être traitée de manière soignée, de sorte à faire disparaitre les principes constructifs. La surface sera à peindre d'un côté et à préparer pour la pose de papier peint de l'autre.

Dimension de l'ouvrage : Ht 300 x L 300 x P 20 cm

Quantité : 1 unité

3.2.1.3 Ensemble 3

Fourniture et pose d'une cimaise double face toute hauteur et intégrant une ouverture sans verre.

La cimaise est à installer dans l'angle selon les plans. L'ouvrage intègre une ouverture aux dimension : H 220cm x L 160cm
L'intérieur devra être traité proprement et peint pour les parties visibles par les visiteurs
Dimension de l'ouvrage : H400cm (jusqu'au plafond)x L317.5cm x P15cm
Quantité : 1

3.2.1.4 Ensemble 4

Fourniture et pose d'un ensemble de cloisons double-face (ht 360 x Largeur 15 ou 40cm), l'ouvrage devra être autoportant mais pourra se reprendre dans les murs existant si besoin.
L'ensemble est composé de :

- Intégration de 4 modules acier L150 et de 5 modules acier L75
- 2 ouvertures sans verre, dimensions L170xH105, à habiller de tulle blanc type Cyclo 75 ou équivalent, l'installation du tissue devra être fait proprement et protégé par des parclose, enduite et peinte
- 2 trappes avec caisson pour intégration d'extincteurs, dim H76xL32xP31.5 cm, la porte sera montée sur charnière invisible. Le titulaire est aussi chargé de fournir 2 plaques avec pictogramme extincteur, finition inox brossé (Cf carnet de plan).
- 1 ouverture sans verre dimensions L120xH220cm, dont l'intérieur devra être traité proprement et peint pour les parties visibles par les visiteurs
- 1 soubassement, dimensions H 70x L380x P15cm, dont les tranches seront peintes en Noir P2
- 1 niche dimensions h170xL105xP33 cm avec verre feuilleté extra clair 44/2 à fournir dimensions H140xL65cm. Le titulaire du lot agencement, devra se coordonner avec le lot éclairage pour anticiper le passage de câble et d'alimentations électriques pour la vitrine
- 1 linteau avec châssis menuisé dimensions H60x L300cm
- 1 trappe H15xL30cm pour accès et maintenance des dispositifs de projection.
- Un fil tendu gris foncé pour mise à distance avec fixation discrète L : environ 4m

Dimensions générales : Ht 3.6 x L développée 36.5m
Quantité : 1 ensemble

3.2.1.5 Ensemble 5

Fourniture et pose d'un ensemble de cloisons double-face (ht 360 x Largeur 15 ou 40cm), l'ouvrage devra être autoportant mais pourra se reprendre dans les murs existant si besoin.
L'ensemble est composé de :

- Intégration de 6 modules acier L150 et de 2 modules acier L75
- 1 socle triangulaire H 105 x 180cm, dont tous les assemblages seront réalisé à l'onglet. Celui-ci devra inclure un prisonnier (MDF 30mm) permettant d'installer le capot C60 existant au musée
- 1 soubassement, dimensions H70 x L380 x P15cm, dont les tranches seront peintes en Noir P2
- 1 linteau avec châssis menuisé dimensions H60 x L300cm
- Un support pour écran intégré, dimension H80 x L100cm, qui intégrera une parclose pour la maintenance. Le titulaire devra se coordonner avec les personnes en charges des multimédias pour l'installation de l'écran et des alimentations électriques
- 2 trappes H15xL30cm pour accès et maintenance des dispositifs de projection.

Dimensions générales : Ht 3.6 x L développée 24.5m
Quantité : 1 ensemble

3.2.1.6 Ensemble 6

Fourniture et pose d'un ensemble de cloisons double-face (ht 360 x Largeur 15 ou 40cm), l'ouvrage devra être autoportant mais pourra se reprendre dans les murs existant si besoin.
L'ensemble est composé de :

- Intégration de 2 modules acier L150
- 1 soubassement, dimensions H 70x L380x P15cm, dont les tranches seront peintes en Noir P2
- 1 ouverture sans verre dimensions L387.5xH230cm, dont l'intérieur devra être traité proprement, enduit et peint
- 2 linteau avec châssis menuisé dimensions H60x L300cm

Dimensions générales : Ht 3.6 x L développée 24.5m

Quantité : 1 ensemble

3.2.2 Podiums

Généralités
La finition et la mise en peinture sera en laque acrylique finition velours sur toutes les surfaces susceptibles d'être en contact avec le public (la mise en peinture est à chiffrer dans le prix de chaque ouvrage).
Les coupes d'onglet à 45° sont à prévoir au niveau des angles. Prévoir une parfaite adaptation entre l'existant et les nouvelles constructions. Les cotes des éléments existants doivent être vérifiées.
Les éléments sont installés et ajustés sur site sans assemblage apparent. Toutes vis et points de fixation devront être invisibles.

3.2.2.1 P1 – Podium circulaire

Fourniture et pose d'un podium circulaire, le podium devra avoir un joint creux en partie basse de 10mm minimum. Une partie du cercle sera tronquée pour s'adapter à la forme des cimaises.
Le podium servira à présenter une chaise et doit résister au poids des œuvres et des installateurs.
Dimensions : diamètre 280cm x H 15cm
Quantité : 1

3.2.2.2 P2 - Podium triangulaire

Fourniture et pose d'un podium triangulaire à 3 niveaux. Le podium devra avoir un joint creux en partie basse de 10mm minimum. La peinture des tranches sera blanche et celle des surfaces colorées.

L'angle sortant sera arrondi selon un rayon de 30cm.

Le podium servira à présenter du mobilier et doit résister au poids des œuvres et des installateurs.

Dimensions : L 695 x P 320 x H entre 15 et 45 cm
Quantité : 1

3.2.2.3 P3 - Podium triangulaire

Fourniture et pose d'un podium triangulaire à 2 niveaux. Le podium devra avoir un joint creux en partie basse de 10mm minimum. Le socle est inséré entre une cimaise et un mur existant, les dimensions devront donc être ajusté pour ne laisser aucun jeu visible. La peinture des tranches sera blanche et celle des surfaces colorées.

Le podium servira à présenter du mobilier et doit résister au poids des œuvres et des installateurs.

Dimensions : L 695 x P 505 x H entre 15 et 60 cm
Quantité : 1

3.2.2.4 P4- Podium triangulaire

Fourniture et pose d'un podium triangulaire. Le podium devra avoir un joint creux en partie basse de 10mm minimum. La peinture de la tranche sera blanche et celle des surfaces colorées.

Dimensions : L 410 x P 325 x H 15cm
Quantité : 1

3.2.3 Socle avec vitrine

3.2.3.1 S1 – Socle rectangulaire et capot 5 faces

Fourniture pose d'un ensemble composé d'un sole en MDF et d'un capot 5 faces en PMMA
Le socle devra être en MDF 19mm M1, assemblé à l'onglet, enduit et peint avec un rainurage en partie haute pour permettre la sécurisation en 2 points latéraux du capot. Le capot devra arriver à fleur du socle .
Le socle devra être accompagné d'une semelle en MDF qui sera fixé au podium P4 pour éviter toute vibration.
Le capot en PMMA 8mm extra blanc sera percé en 2 points pour la sécurisation.
Dimensions du capot : H65 x L140x P 35cm
Dimensions du socle : H75 x L 140 x P35cm

Dans ce poste devront aussi être chiffré la fourniture et la pose de 4 soclets dont les dimensions sont les suivantes :

- SC1 :H10x L10xP10cm
- SC2 :H5x L15xP15cm
- SC3 :H10x L10xP15cm
- SC4 :H5x L15xP15cm

Quantité : 1

3.2.4 Vitrine table suspendue

Fourniture et pose de 4 vitrines table suspendues.

Les vitrines seront fixées aux murs existants ou au cimaises construites, il revient au titulaire la charge d'assurer la stabilité des ouvrages. Des équerres de renfort seront installées sous les vitrines des tables. Celles- ci devront être le plus discrète possible et peinte de la même couleur que les ouvrages. Le nombre d'équerres nécessaire est à déterminer par le titulaire pour assurer la stabilité de l'ouvrage. Le dessin des vitrines doit être au plus proche des vitrines existantes du musée.

3.2.4.1 Vitrine table 1 (VT1)

Fabrication d'une vitrine table suspendue. Cette vitrine est inclinée avec un angle de 15° Verre feuilleté extra clair 44.2 à fournir

Dimensions vitrine : L80 x P 40 x h13cm
Dimensions utiles : L70 x P36 x h10 cm
Quantité : 1

3.2.4.2 Vitrine table 2 (VT2)

Fabrication de 4 vitrines tables suspendues. Ces vitrines sont inclinées avec un angle de 15°
4 verre feuilletés extra clair 44.2 à fournir

Dimensions vitrine : L40x P 40 x h13cm
Dimensions utiles : L36 x P36 x h10 cm
Quantité : 4

3.2.4.1 Vitrine table 3 (VT3)

Fabrication d'une vitrine table suspendue. Cette vitrine est inclinée avec un angle de 15°
2 verres feuilletés extra clair 44.2 à fournir

Dimensions vitrine : L300 x P 40 x h13cm
Dimensions utiles : L296 x P36 x h10 cm
Quantité : 1

3.2.5 Cimaise simple face

Fourniture et pose de 3 cimaises simple faces. Les cimaises seront fixées au murs existants, il revient au titulaire la charge d'assurer la stabilité des ouvrages.

3.2.5.1 Cimaise simple face 1 (CS1)

Fourniture et pose d'une cimaise simple face toute hauteur avec intégration d'une trappe pour maintenance du système de projection.

Dimensions : H400x L 250cm

3.2.5.2 Cimaise simple face 2 (CS2)

Fourniture et pose d'une cimaise simple face toute hauteur.

Dimensions : H400x L 250cm

3.2.5.3 Cimaise simple face 3 (CS3)

Fourniture et pose de 3 cimaises simple faces. Les cimaises seront fixées au murs existants, il revient au titulaire la charge d'assurer la stabilité des ouvrages.

Dimensions : H400x L 250cm

3.2.6 Cache écran

Fourniture et pose de 5 cache-écrans. Ces ouvrages devront être adaptés pour convenir aux dimensions réelles des écrans fournis par l'EPMO. La coordination avec le lot 2 - éclairage sera nécessaire pour intégrer les alimentations électriques

3.2.6.1 Cache écran 24 pouces

Fourniture et pose de 4 caches écrans fixé aux murs, avec une parclose amovible pour la maintenance

Dimensions : H540 xL650 mm

Quantité : 4

3.2.6.2 Cache écran 32 pouces

Fourniture et pose d'un cache-écran fixé aux mur, avec une parclose amovible pour la maintenance

Dimensions : H780 xL900 mm

Quantité : 1

3.2.7 Pose des mobiliers récupérés (MR)

Acheminement et positionnement soignés des verres, capots, vitrines, assises complètes issus de la réutilisation. Ces éléments seront fournis par l'EPMO au moment du montage. La quantité des éléments concernés par ce poste est visible dans le cahier de plan.

Certains mobiliers nécessitent des modifications ou des ajouts, décris ci-dessous

3.2.7.1 MR1 - Prisonnier avec tablettes

Pour le Capot C136, prévoir la fourniture et la pose d'un prisonnier avec 2 tablettes intégrées. Les tablettes seront insérées dans le prisonnier et solidarisé par l'arrière. Cet ensemble sera fixé au mur. Les dimensions du capot existant sont données à titre indicatif et leur mesures précises doivent être vérifiées par le titulaire.

Quantité : 1

3.2.7.2 MR2 - Equerres supplémentaires

Pour les vitrines tables, prévoir des équerres en bois ou métal qui permettrons d'incliner les vitrines à 15°. Ces équerres seront similaires à celles des vitrines tables décrites dans le poste 3.2.4. Le nombre d'équerres nécessaire est à déterminer par le titulaire pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

Les dimensions des vitrines existantes sont données à titre indicatif et leur mesures précises doivent être vérifiées par le titulaire.
Quantité : 4 vitrines concernés

3.2.7.3 MR3 - Porte issue de secours

Installation d'une double porte dans la salle Soutine, cette porte et à compléter en parti haute par des plaques de MDF, à peindre et à enduire.

Quantité : 1

3.2.7.4 MR4 - Manutention et pose des mobiliers sans modification

Installation de l'ensemble des mobiliers issus des réserves de l'EPMO

Quantité : 1 ensemble

3.2.8 Revêtement de sol

3.2.8.1 Sol PVC

Fourniture et pose d'un sol PVC gris anthracite. La référence sera validée par la MOA et la MOE sur échantillon avant de passer commande. Le carrelage du musée devra être protégé et laissé intact.

Quantité : 23m²

3.2.9 Peinture

Afin d'éviter les traces de peinture sur le sol existant, le Titulaire devra prévoir des cimaises avec un joint creux en pied de cimaise (environ 10 mm). Ce joint creux devra être peint en atelier et protégé lors de l'installation.
L'entreprise tracera l'implantation des cimaises sur site selon la méthode qu'il souhaite de façon à ce que celle-ci soit amovible et ne laisse pas de traces. Cette opération indispensable permettra les ajustements nécessaires d'implantation générale en concertation avec les scénographes.

3.2.9.1 Peinture des murs, cloisonnements et doublages existants laissés en place (compris enduit)

L'entreprise devra faire le repérage nécessaire des murs existants pour en constater l'état et les teintes à recouvrir et ainsi anticiper correctement son intervention.

Rebouchage par enduit, ponçage et mise en peinture de l'ensemble des murs périphérique. La totalité est à peindre avec une peinture acrylique haut de gamme finition MAT de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent et doit permettre l'adhérence de textes de signalétique.
Hauteur sous plafond : 4m
Quantité : 710 m2

3.2.9.2 Peinture des cloisonnements issus de la récupération (compris enduit)

L'entreprise devra faire le repérage nécessaire des parements récupérés pour en constater l'état et les teintes à recouvrir et ainsi anticiper correctement son intervention.

Rebouchage par enduit, jointure des panneaux par bande et enduit, ponçage et mise en peinture de l'ensemble des parements de cimaises issus de la réutilisation. La totalité est à peindre avec une peinture acrylique haut de gamme finition MAT de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent et doit permettre l'adhérence de textes de signalétique.
Hauteur des cimaises : 360 cm
Quantité : 155 m2

3.2.9.3 Peinture des cloisonnements neufs (compris enduit)

Préparation, jointure des panneaux par bande et enduit ponçage et mise en peinture de l'ensemble des parements neufs. La totalité est à peindre avec une peinture acrylique haut de gamme finition MAT de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent et doit permettre l'adhérence de textes de signalétique.
Hauteur des cimaises : 360 cm au maximum
Quantité : 545 m2

3.2.9.4 Mise en peinture des menuiseries diverses

Rebouchage par enduit, ponçage et mise en peinture. La totalité est à peindre avec une peinture acrylique haut de gamme finition MAT de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent et doit permettre l'adhérence de textes de signalétique.
Quantité : 10 m2

3.2.9.5 Mise en peinture des mobiliers (neufs et récupérés)

Rebouchage par enduit, jointure des modules par bande et enduit, ponçage et mise en peinture de l'ensemble des modules de cimaises issus de la réutilisation. La totalité est à peindre avec une peinture laque acrylique haut de gamme finition Velour de type Hydrotex (ECOLABEL) et doit permettre l'adhérence de textes de signalétique.
Quantité : 55 m2

3.2.10 Démontage soigné

3.2.10.1 **Dépose de l'ensemble du LOT 1**

L'entreprise doit prévoir le démontage soigné de tous les éléments créés.

L'ensemble des parements et échelles produits pour les cloisons droites de l'exposition seront récupérés pour de futures expositions. Ils devront être démontés proprement.

Les parements issus de la réutilisation devront également être démontés proprement car réutilisables sur une nouvelle exposition.

L'ensemble des mobiliers seront conservés, devront être démontés proprement et acheminés en réserves du musée d'Orsay.

L'entreprise devra prévoir l'évacuation par camion ou la location d'une benne pour les éléments non récupérés (parements courbes, tablettes, etc. ; à confirmer).

L'entreprise s'engage à réaliser le démontage selon les règles de l'art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur.

L'entreprise est responsable de la qualité de son travail.

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et l'enlèvement des matériels nécessaires au démontage.

L'entreprise doit prévoir le nettoyage parfait des espaces d'exposition et de tous les abords et accès (entrée, etc.) à la fin de l'intervention.

Quantité : 1 ensemble

3.2.11 Nettoyage

L'attention de l'entreprise est attirée sur les exigences de propreté.
Il en découle les obligations suivantes :

- Maintenir propre en permanence non seulement le chantier mais tous les espaces que la société aura à emprunter pour évacuer les déchets, notamment les monte-charges ; la société est tenue de maintenir intact l'état de l'existant et de mettre en œuvre tous les moyens et protections nécessaires (protection des sols notamment pour éviter les marques et rayures etc.) ;
- Nettoyage quotidien du chantier et de tous les accès empruntés, en effectuant au minimum le dépoussiérage et le lavage des espaces ;
- Rassemblement propre des gravats et déchets dans l'espace d'exposition à la stricte condition de ne pas gêner les accès, ni les circulations d'autres prestataires dans l'espace ; il pourra être exigé l'enlèvement immédiat des gravats et déchets ;

- Organiser le chantier de façon à regrouper sur quelques jours l'évacuation des éléments (de préférence sur 1 journée, de préférence le lundi, jour de fermeture), prévenir au minimum la veille de l'intervention, assurer la propreté de tous les espaces empruntés jusqu'aux bennes (parcours, accès, etc.) ;
- Le Titulaire devra veiller à dégager un minimum de poussière lors de la pose des éléments (cimaises, plafonds et mobilier).

3.2.12 Maintenance curative – Part à commandes

Le Titulaire a en charge la maintenance curative de l'intégralité de la scénographie mise en œuvre pour l'exposition pendant la période d'exploitation de l'exposition. Cette prestation est déclenchée à la demande de l'EPMO avec un bon de commande (cf. BPU).
Le Titulaire devra pouvoir intervenir dans un délai de 24h à 48h après formulation de la demande par le Maître d'ouvrage.
L'entreprise prévoira les moyens de travail en hauteur si nécessaire pour son intervention.

Durée de l'exposition : 31 mars au 16 août 2027

FIN DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT 1

4. LOT 2 – ÉLECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE - Description des ouvrages à réaliser

4.1 Description des travaux - Généralités

Ce Lot consiste en une prestation complète d'installation, préparation, pose, réglage, maintenance et dépose de l'ensemble de l'éclairage, y compris, celui intégré aux ouvrages scénographiques, de l'exposition « 1927. Le temps retrouvé » au Musée de l'Orangerie, Paris.

L'entrepreneur du présent lot doit intervenir sur le chantier en liaison avec les entrepreneurs des autres corps d'état intéressés pour effectuer ses travaux sans porter atteinte au programme d'avancement des travaux de ces autres corps d'état.

L'Entrepreneur reste responsable des conséquences que peuvent avoir ses travaux sur la solidité des constructions et des traces ou fissures qui peuvent apparaître par la suite.

L'entreprise s'occupera uniquement des sorties électriques dédiées aux œuvres ou ouvrages scénographiques (vitrines, rétroéclairage…), incluant les équipements terminaux (prises) le cas échéant.
Autres documents à consulter

- Le cahier des plans de l'Agence de scénographie et de l'éclairagiste,
- La DPGF,
- Le BPU.

Il est également spécifié que l'Entrepreneur a examiné avec soin toutes les pièces du dossier servant de base à son marché et qu'il a signalé toutes les imprécisions, obscurités, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes les réponses adaptées ont été apportées.

En conséquence, l'Entrepreneur ne pourra, après notification de son marché :

- ni refuser d'exécuter les travaux jugés utiles par le Maître d'œuvre et nécessaires à la parfaite finition des ouvrages ;
- ni prétendre que ces travaux donnent lieu à une augmentation de son prix forfaitaire ou à une prolongation du délai contractuel.

La propreté du chantier devra être maintenue quotidiennement, pendant toute la durée de l'intervention (regroupement des matériaux et outils, enlèvement des chutes de câble, etc.).

L'entreprise est responsable de la qualité de son travail.

4.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Note : Le musée de l'Orangerie possède déjà sur site un réseau de rails d'alimentation, ainsi qu'un parc de matériels d'éclairage qui sera mis à disposition de l'entreprise (voir liste en annexe). L'entreprise doit utiliser, en priorité, le matériel sur place et ne fournir que le matériel complémentaire selon prescriptions ci-dessous. Elle devra assurer le nettoyage des matériels du Musée.

Le câblage sera réalisé conformément aux normes en vigueur. La distribution sera faite par des câbles souples H07 RN-F. La section du câble sera adaptée aux protections existantes dans l'armoire.

L'Entreprise fournira les plans électriques et les détails d'exécution réalisés à grande échelle et établis à partir du présent dossier. Ceux-ci seront soumis à l'approbation du contrôleur missionné par le Maître d'ouvrage.

Il y a lieu de se rapprocher de l'entreprise de construction (lot n°1 Agencement) pour les passages des câbles. Une grande attention doit être mise en œuvre quant à la propreté des raccordements (goulottes, couleurs…).

Le présent lot comprend :

- La préparation et le nettoyage de l'ensemble du matériel d'éclairage nécessaire à l'exposition ;
- La fourniture du matériel d'éclairage complémentaire ;
- La fourniture, la pose, les réglages et le raccordement des appareils d'éclairage intégrés sous la direction de l'éclairagiste ;
- La fourniture, la pose des filtres et accessoires ;
- La fourniture, la pose, et l'alimentation de rails complémentaires en applique au plafond ;
- Le déplacement et repositionnement des éclairages de sécurité dans les salles d'exposition ;
- La maintenance pendant la durée de l'exposition ;
- En fin d'exposition, la dépose des rails, du matériel d'éclairage et rangement dans les zones de stockage du musée (à préciser par le musée).

L'entreprise s'engage à exécuter les ouvrages selon les règles de l'art et les normes en vigueur dans ce type de bâtiment.

L'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des spécifications décrites dans ce lot notamment :

- type, photométrie, caractéristiques, accessoires des appareils d'éclairage,
- type, puissance, photométrie et marque des lampes.

L'implantation exacte des appareils d'éclairage sera réalisée après l'accrochage des œuvres, en présence de l'éclairagiste. En l'absence d'informations suffisantes données par les plans, l'implantation des appareils d'éclairage se fera en présence de l'éclairagiste

L'entreprise effectuera le réglage des appareils d'éclairage sous la direction de l'éclairagiste. Les réglages comprennent : l'orientation des appareils, le filtrage (gélatine ou verre) et différents petits travaux de finition.

En tout état de cause, le personnel de l'entreprise sera présent jusqu'au jour de l'ouverture.

D'une manière générale, l'éclairage répond aux principes suivants :

- Les peintures et les documents graphiques seront éclairés suivant l'accrochage avec des projecteurs de découpe SPX Syclop provenant du parc de projecteurs du musée (160 unités disponibles), équipés de LED 4000K ;
- Les cimaises seront éclairées par des projecteurs LEXYS ZOOM (182 unités disponibles) (y compris accessoires : Porte-filtre avec snoot anti-éblouissement) provenant du parc de projecteurs du musée équipés de LED 4000°K et 3000°K ;
- Le titulaire soumettra, pour approbation, à l'éclairagiste et au Maître d'œuvre les matériels et consommables qu'elle compte proposer. Dans tous les cas, les appareils d'éclairage, d'alimentation et de gradation seront prévus pour une utilisation quotidienne continue, sur une période de plusieurs mois. Le titulaire proposera des matériels aux normes actuelles, notamment concernant le marquage CE ou équivalent.
- La pose des appareils se fera sur des rails nus, à l'avancement, appareil par appareil ; sans aucun appareil installé préalablement (sauf pour contrôles ou travail).
- Le musée d'Orsay fournit au moins 1 nacelle automotrice à mat. Les autres moyens de travail en hauteur seront à fournir en quantité nécessaire selon les demandes de l'éclairagiste. Ils seront de type échafaudage roulant conforme aux préconisations du C.S.P.S ou nacelle automotrice à mat. Les personnels seront habilités au travail sur les moyens mis en œuvre.
- Les réglages se feront en parallèle de la fin de l'accrochage et principalement après la mise en place des œuvres jusqu'à la veille de l'inauguration. L'ensemble des réglages se fera sous la direction de l'éclairagiste de la Maîtrise d'œuvre selon les principes énoncés précédemment. Avant la réalisation de l'ensemble des réglages, une zone test sera éclairée en présence des œuvres afin de valider les options retenues.
- Le temps de travail prévu par l'entreprise sera largement dimensionné pour permettre, sans surcoût, des réglages très précis et toutes les reprises de réglages nécessaires à la demande des scénographes et de l'éclairagiste.

- Le temps de réglages sera d'environ de 15 à 20 jours homme, soit environ 5 jours 3 à 4 personnes.

- L'entreprise fournira une équipe de techniciens-éclairagistes qualifiés spécifiquement dans l'éclairage muséal et le type de technique et de réglage que cela induit au contact des œuvres d'art. Les techniciens-éclairagistes seront expérimentés et familiers des réglages très précis en lien avec les problématiques de conservation préventive. Le dimensionnement et la qualification de l'équipe devront être précisés en conséquence soit par une liste de références mettant en valeur cette compétence soit par un curriculum vitae. Cette équipe comportera au moins un électricien habilité et deux techniciens éclairagistes confirmés.

- **Mode de métré : à l'ensemble forfaitaire réalisé.**

4.1.2 NOMENCLATURE

Le lot éclairage scénographique utilise une nomenclature spécifique qui apparaît dans les plans ainsi que dans les listes s'y rapportant. Cette nomenclature est typologique et concerne les appareils d'éclairage ou l'appareillage. Le titulaire s'engage à utiliser cette nomenclature dans tous les documents qu'elle produira.

Le titulaire soumettra, pour approbation, à l'éclairagiste et au scénographe les matériels et consommables qu'elle compte proposer. Dans tous les cas les appareils d'éclairage, d'alimentation et de gradation seront prévus pour une utilisation quotidienne continue, sur une période de plusieurs mois. Le titulaire proposera des matériels aux normes actuelles, notamment concernant le marquage CE.

4.2 Description des travaux par typologie

4.2.1 MATÉRIEL EN LOCATION

4.2.1.1 Fourniture en location, pose et raccordement de rails supplémentaires

Les rails électriques permanents sont encastrés en plafond. Ce sont des rails 3 allumages blancs 230V en triphasé.

L'entreprise chiffrera la fourniture, la pose et le raccordement de rails 3 allumages 230V en location. Les rails seront du type 3 allumages blancs. Les matériels d'éclairage devront, dans tous les cas, s'adapter aux rails fournis et aux rails existants.

L'entreprise fournira les systèmes de fixation au plafond, les divers connecteurs d'alimentation, raccords, embouts, et le raccordement électrique de ces rails.

L'entreprise devra veiller, en coordination avec le Maître d'ouvrage et le responsable du bâtiment et de l'exploitation au musée, à ce que les éléments qu'elle doit poser n'interfèrent pas avec les réseaux et installations existants (réseaux d'aspirations, système de sécurité, etc.).

Quantité « 1927 » : 6 ml de rail 3 allumage global (2*2 ml dans la section 4, 2ml dans la section 6)

4.2.1.2 Fourniture en location, pose et raccordement de profilé LED

Le titulaire aura à sa charge la fourniture, la pose et le raccordement de profilé LED 24V 4000K° 12w/m IRC>90, y compris alimentation 24V et 1 variateur indépendant. L'entreprise devra prévoir tous les raccords les embouts et les éléments de fixation.

Quantité « 1927 » : 0.9 ml (1 section dans la vitrine en section 3)

4.2.2 ECLAIRAGE – Préparation, pose et réglages du parc d'éclairage du musée d'Orsay déployé sur les 2 expositions

PREPARATION, POSE ET REGLAGE DES APPAREILS

Prestation complète de nettoyage/dépoussiérage, déballage si nécessaire, et de réglage de tous les appareils posés de l'ensemble de l'installation d'éclairage de l'exposition.

Pour les réglages, la pose des appareils se fera sur des rails nus, à l'avancement, appareil par appareil ; sans aucun appareil installé préalablement.

Le musée de l'Orangerie pourra mettre à disposition 1 à 2 nacelles (utilisation partagée avec les équipes du musée, disponibilité à confirmer). L'entreprise devra donc, le cas échéant, prévoir ses propres moyens de travail en hauteur pour assurer la tenue du planning fixé. Ils seront de type échafaudage roulant conforme et/ou de nacelles automotrices. Les personnels seront habilités au travail sur les moyens mis en œuvre et aux travaux en hauteur.

L'entreprise fournira une équipe de techniciens-éclairagistes qualifiés spécifiquement dans l'éclairage muséal et le type de technique et de réglage que cela induit au contact des œuvres d'art. Les techniciens-éclairagistes seront expérimentés et familiers des réglages très précis en lien avec les problématiques de conservation préventive. Le dimensionnement et la qualification de l'équipe devront être précisés en conséquence soit par une liste de références mettant en valeur cette compétence soit par un curriculum vitae. Cette équipe comportera au moins un électricien habilité.

L'ensemble des réglages se fera sous la direction du concepteur-éclairagiste de la Maîtrise d'œuvre selon les principes énoncés précédemment, en conséquence une description précise des différentes phases opérationnelles de réglages des éclairages devra être remise dans le cadre de l'offre du candidat.
Comme dans tout projet d'éclairage d'exposition, l'entreprise admet un certain degré d'adaptation du projet pour une meilleure qualité ou pour répondre aux demandes des responsables de l'exposition et toutes les reprises de réglages nécessaires à la demande du scénographe et de l'éclairagiste.
Les réglages se feront après la mise en place des œuvres jusqu'à la veille de l'inauguration si nécessaire.

Le temps de travail prévu par l'entreprise sera largement dimensionné pour permettre ces réglages fins, sans surcoûts.

Avant la réalisation de l'ensemble des réglages, une zone test sera éclairée en présence des œuvres afin de valider les options retenues.

Quantité à fournir : 1 ensemble (estimation : 5 jours à 3 à 4 personnes)

L'entreprise aura à sa charge la pose et le raccordement de l'ensemble des appareils déployés par le musée pour l'exposition. Cette prestation inclut le nettoyage/dépoussiérage, déballage si nécessaire, et le réglage de l'ensemble de l'installation d'éclairage de l'exposition.

Matériel :

• **Projecteur SPX LEXYS Zoom LED** pour une LED 15W 4000K. Le flux lumineux est de 1290lm et l'optique est de 31°. Projecteur équipé d'un porte filtre et de 4 volets coupe flux. Luminaire à transformateur intégré, muni d'un potentiomètre extérieur pour réglage linéaire d'intensité 0-100%. Appareil équipé d'un adaptateur pour rail 3 allumages compatible avec les rails du musée. Indice de rendu de couleur de 98. Finition blanche et porte filtre.

Quantité : **167**, 4000K° - **15**, 3000K°

• **Projecteur de découpe SPX focale zoom (1 condenseur, 2 lentilles) SYCLOP** 21W 4000K Blanc neutre. Le flux lumineux est de 1970lm. Zoom 18° à 42°, acceptant 4 couteaux, gobo, filtre de couleur. Luminaire à transformateur intégré, muni d'un potentiomètre extérieur pour réglage linéaire d'intensité 0-100%. Appareil équipé

d'un adaptateur pour rail 3 allumages compatible avec les rails du musée. Indice de rendu de couleur de 97. Finition blanche.

Quantité : **101**, 4000K – **38**, 3000K

La pose des appareils se fera sur des rails nus, à l'avancement, appareil par appareil ; sans aucun appareil installé préalablement (sauf pour contrôles ou travail).

Les réglages se feront en parallèle de la fin de l'accrochage et principalement après la mise en place des œuvres jusqu'à la veille de l'inauguration. L'ensemble des réglages se fera sous la direction de l'éclairagiste de la Maîtrise d'œuvre selon les principes énoncés précédemment. Avant la réalisation de l'ensemble des réglages, une zone test sera éclairée en présence des œuvres afin de valider les options retenues.

Le temps de travail prévu par l'entreprise sera largement dimensionné pour permettre, sans surcoût, des réglages très précis et toutes les reprises de réglages nécessaires à la demande des scénographes et de l'éclairagiste.

L'entreprise fournira une équipe de techniciens-éclairagistes qualifiés spécifiquement dans l'éclairage muséal et le type de technique et de réglage que cela induit au contact des œuvres d'art. Les techniciens-éclairagistes seront expérimentés et familiers des réglages très précis en lien avec les problématiques de conservation préventive. Le dimensionnement et la qualification de l'équipe devront être précisés en conséquence soit par une liste de références mettant en valeur cette compétence soit par un curriculum vitae. Cette équipe comportera au moins un électricien habilité et deux techniciens éclairagistes confirmés.

Mode de métré : à l'ensemble forfaitaire réalisé.

Quantité « 1927 » : 1 ensemble

4.2.3 RESEAU ELECTRIQUE, RACCORDEMENT ET POSE DES RAIL

4.2.3.1 Arrivée électrique audiovisuel

Ce poste comprend la fourniture, la pose et le raccordement des câblages depuis les rails existants pour les dispositifs audiovisuels. Ces alimentations seront équipées de fiche PC16. Le câblage sera réalisé conformément aux normes en vigueur. L'étendue de la réalisation des travaux décrits comprend implicitement toutes les fournitures et accessoires nécessaires à leur réalisation en bon ordre de fonctionnement, la main d'œuvre nécessaire à la mise en œuvre, les moyens de levage et de stockage, la protection des ouvrages existants et des personnes, ainsi que toutes les sujétions afférentes au parfait achèvement des travaux.

Le Titulaire devra prévoir tous les travaux de finition, même ceux non décrits dans le présent C.C.T.P.

Quantité « 1927 »: 12

4.2.4 Fourniture des consommables

Les consommables nécessaires aux réglages, filtres, adhésifs aluminiums haute température, etc. est à fournir par le Titulaire et utilisé autant que nécessaire.

Voici une liste de matériel nécessaire et non exhaustive :

- LEE 250, 251, 252, 278 1/8 plus green, ou équivalent ;
- LEE Zircon 820, 809, 805, 816, ou équivalent ;
- Rosco 113, 114, 119, 132, ou équivalent ;
- Adhésifs aluminium noir mat haute température (de type gaffer aluminium) ;
- Rouleau d'aluminium anodisé noir de type blackfoil ou cinefoil.

Une petite quantité de ces aluminium noirs sera peinte à la bombe en couleur blanche mate, soit 5m de gaffer alu en 50mm de large, et 1,5mx30cm de black foil.

Quantité « 1927 » : 1 ensemble

4.2.5 Maintenance curative (part à commandes)

Le Titulaire a en charge la maintenance curative de l'intégralité du dispositif pendant la période d'exploitation des expositions. Cette prestation est déclenchée à la demande de l'EPMO avec un bon de commande (cf. BPU).

Les équipements fournis par lui sont dépannés ou remplacés en 24h maximum après notification d'un dysfonctionnement. Pour les éléments fournis par le musée, si c'est le matériel qui est défectueux, la prestation se limite à la mise en place d'un nouvel équipement également fourni par le musée.
L'entreprise prévoira les moyens de travail en hauteur (en dehors de la nacelle mise à disposition par l'EPMO).
L'EPMO pourra mettre à disposition une nacelle.

Durée de l'exposition « 1927 »: 31/03/2027 au 16/08/2027

4.2.6 Démontage en fin d'exposition

La dépose en fin d'exposition comprend :

- La dépose de l'ensemble des matériels non pérennes installés dans l'exposition, leur nettoyage et leur remise au service technique du Musée ;
- La récupération des matériels loués pendant la durée de l'exposition ;
- L'enlèvement et la mise en décharge des consommables divers et éléments non récupérés ;
- La remise en état éventuelle des surfaces pérennes endommagées en coordination avec le lot 1 pour la peinture.

À chaque remise de matériel, les spots doivent être propres et fonctionnels, avec l'état de fonctionnement inscrit sur le spot.

Quantité « 1927 »: 1 ensemble

Durée de l'exposition : 31 mars au 16 août 2027

FIN DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT 2 ECLAIRAGE

5. LOT N°3 - SIGNALETIQUE - Description des ouvrages à réaliser

5.1 Description des travaux - Généralités

Des dessins comportant des informations détaillées sur l'ensemble des éléments graphiques, leur technique d'impression, et leur implantation sont à consulter dans le carnet graphique Lot 3.

Les prestations concernent l'impression, la réalisation (peinture), la pose et la dépose des éléments de signalétique : les grands décors, les titres, textes, cartels et la signalétique d'accompagnement et d'information de l'exposition. **La conception graphique n'est pas incluse dans ce marché.** Elle est assurée par Cyril Cohen, graphiste de l'exposition.

L'entreprise se référera au carnet graphique Lot 3 et au carnet de plans Lot 1.

L'intégration de la signalétique de l'exposition temporaire sera réalisée in situ après la fin des travaux de l'entreprise en charge de l'aménagement. Aussi le présent lot doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les ouvrages.

Le Titulaire s'engage à réaliser les études, à proposer des échantillons et à fabriquer les prototypes d'impression échelle grandeur réelle d'après le carnet graphique et à les soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

Les fournitures, la fabrication, le transport, la pose et la dépose de l'ensemble des impressions graphiques sur les supports et toutes les sujétions afférentes à leur mise en place sont à la charge du Titulaire. Tous les façonnages doivent être très soignés.

Le transport, le stockage et la manutention doivent s'effectuer avec toutes les précautions utiles afin d'éviter toutes déformations nuisant à la résistance, à l'aspect ou à la pose des éléments. L'ensemble de ces opérations est effectué avec des moyens adéquats suivant les avis techniques et les prescriptions des fabricants.

Le Titulaire doit réaliser, juste avant la réception, le dépoussiérage et le nettoyage complet, soigné et parfait de tous ses ouvrages.

Le Titulaire doit se conformer aux prescriptions du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage et suivre leurs instructions quant à la coordination de la réalisation des ouvrages, notamment le circuit d'approbation des textes et cartels.

5.2 Description des travaux

Fourniture, fabrication, transport et pose des grands décors, titres, textes et cartels et de tous les éléments graphiques ainsi que la dépose d'une partie d'entre eux.

Le Titulaire devra effectuer :

- **La pose de l'ensemble des items**
- **La maintenance de l'ensemble de la signalétique de l'exposition (1 intervention en milieu d'exposition)**
- **La dépose de tous les éléments en adhésif découpé et en aqua paper**
- **Le ponçage des éléments en transfert sérigraphique sur les murs périphériques pérennes de chaque cabinet et de la galerie**

Le Titulaire prendra en compte les précisions données dans le carnet graphique Lot 3, notamment pour ce qui concerne le positionnement, la hauteur, les alignements des textes.

Une attention particulière sera demandée dans l'impression et la pose des grands décors. Des tests préalables permettront d'assurer la correspondance de la chromie avec la peinture des cimaises. Le recours au recouvrement ou à la pose bord à bord, devra être discuté avec la graphiste.

L'ensemble des éléments seront soumis au Maître d'Œuvre avant mise en production pour BAT.

Le Titulaire conviera le Maître d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage pour valider le positionnement des textes et autres éléments graphiques, avant de procéder à l'application définitive sur les supports.

Il sera demandé au prestataire de fournir un échantillon de chaque typologie à échelle 1 pour la validation des tailles de lettrages et ce autant de fois que nécessaire jusqu'à validation par la Maîtrise d'ouvrage :

- Un exemple de lettre découpé en alu brossé pour les poste DIB 2, DIB 3, DIB 5, DIB 6, DIB 7
- 1 m² d'aquapaper du visuel d'entrée
- 1m² de lettrage adhésif de textes : chronologie, texte intro et section
- 2 cartels en impression directe sur forex 1 mm peint (1 cartel vitrine + 1 cartel rotation)
- 1 cartels enfant modéle 1 en impression directe sur forex 3 mm

5.3.1 (POSTE A) ALU BROSSÉ DÉCOUPÉ

5.3.1.1 (DIB-H) Habillage entrée exposition

Plaques type dibond alu brossé

Pose non invasive sur cimaise existante en respectant le calepinage fourni.
Les cotations sont données à titre indicatives. La prise de mesure précise est à la charge du titulaire. Le calepinage sera à présenter pour validation à la MOA et MOE

Surface totale 17 m2

5.3.1.2 (DIB 1) Entrée exposition chiffres

Chiffres «1927»
Alu brossé découpé type dibond
Prévoir décalage cimaise de 10 mm
(Chiffre H 145 cm)
Total = 5,50 m2

5.3.1.3 (DIB 2) Entrée exposition titre

Titre «LE TEMPS RETROUVÉ»
Alu brossé découpé type dibond
Prévoir décalage cimaise de 10 mm
(Lettre H 12 cm)
Total = 0,3 m2

5.3.1.4 (DIB 3 À 6) Entrée exposition signalétique

Signalétiques entrée exposition

Alu brossé découpé type dibond

4 unités

Total 2,1 m2

5.3.1.5 (DIB 7) Titre des films présentés

Alu brossé découpé type dibond
Capitales H 13 cm
Minuscules H 6 cm
6 unités
Total 3,6 m2

5.3.2 (POSTE B) ADHÉSIF

Technique : Vinyle adhésif découpé
Un soin particulier est attendu en termes de qualité d'adhésif (bonne tenue et bon rendu mat) et en termes de découpe. Collage (adhésif avec colle renforcée) sur cimaise peinte.

5.3.2.1 (ADH 1) Textes d'introduction (FR)

Entrée exposition
Texte adhésif noir mat
L 60 X H 80 CM
1 unité

5.3.2.2 (ADH 2) Textes d'introduction (ENG)

Entrée exposition
Texte adhésif gris foncé mat
L 60 X H 80 CM
1 unité

5.3.2.3 (ADH 3) Textes chronologie

Textes adhésif blanc et gris moyen mat
Total = 15 m2

5.3.2.4 (ADH 4) Textes section (FR)

Texte adhésif noir mat
L 55 x H 75 cm
6 unités

5.3.2.5 (ADH 5) Textes section (ENG)

Texte adhésif gris foncé mat
L 55 x H 75 cm
6 unités

5.3.2.6 (ADH 6) Titres section (FR)

Adhésif noir mat (FR)
6 unités
Total = 0,6 m2

5.3.2.7 (ADH 7) Mises à distance

Adhésif renforcé blanc imprimé pose au sol
10 unités
Total = 15 mètres linéaires

5.3.3 (POSTE C) AQUAPAPER

Technique : Impression jet d'encres sur Aquapaper mat
Un soin particulier est attendu en termes de qualité de pose à bord franc (bonne tenue et bon rendu mat).

5.3.3.1 (AQA 1) Décor introduction

Impression sur Aquapaper mat
Pose à bord franc
L 594 x H 300 CM
17,82 M2

5.3.3.2 (AQA 2) Décor entrée section 6

Impression sur Aquapaper mat
Pose à bord franc
L 215 x H 400 CM
8,6 M2

5.3.3.2 (AQA 3) Images chrono

Impression sur Aquapaper mat
L 27 x H 20 CM
25 unités

5.3.3.4 AQA 4 Affiches chrono

Impression sur Aquapaper mat
L 27 x H 37 CM
5 unités

5.3.3.5 (AQA 5) Affiches repro 1

Impression sur Aquapaper mat
L 60 x H 80 CM
1 unité

5.3.3.6 (AQA 6) Affiches repro 2

Impression sur Aquapaper mat
L 85 x H 114 CM
1 unité

5.3.3.7 (AQA 7) Générique

Impression sur Aquapaper mat
160 x 160 CM
1 unité

5.3.4 (POSTE D) TRANSFERT SÉRIGRAPHIQUE

5.3.4.1 (TRANS 1) Cartel simple

Transfert sérigraphique noir ou blanc
L 15 x H 15 cm
115 unités

5.3.4.2 (TRANS 2) Cartel développé

Transfert sérigraphique noir ou blanc
L 20 x H 40 cm
25 unités

5.3.4.3 (TRANS 3) Cartel simple socle

Transfert sérigraphique noir ou blanc
L 20 x H 20 cm
9 unités

5.3.4.4 (TRANS 4) Picto audio-guide

Transfert sérigraphique noir ou blanc
L 3 x H 3 cm
20 unités

5.3.5 (POSTE E) FOREX PEINT IMPRIMÉ

5.3.5.1 (FOREX CV) Cartel vitrine

Impression numérique sur Forex 1 mm peint (Chants peints)
L 14,5 x H 9 cm
(4 couleurs de fond)
65 unités

5.3.5.2 (FOREX-RO)
Cartel simple rotation

Impression numérique sur Forex 1 mm peint (Chants peints)
L 16 x H 16 cm
(2 couleurs de fond)
25 unités

5.3.5.3 (FOREX-CE M1)
Cartel enfant modèle 1

Impression numérique sur Forex 3 mm découpé et peint
(2 couleurs : un fond orange + pièces blanche collée, chants peints)

L 22 x H 25 cm
6 unités

5.3.5.4 (FOREX-CE M2)
Cartel enfant modèle 2

Impression numérique sur Forex 3 mm découpé et peint
(2 couleurs : un fond orange + pièces blanche collée, chants peints)
6 unités

5.3.6 ÉCHANTILLONS ET PROTOTYPES

Il est demandé au prestataire de fournir des échantillons à échelle 1 pour la validation des tailles de lettrages et ce autant de fois que nécessaire jusqu'à validation par la Maîtrise d'ouvrage, des postes suivants :

- Un exemple de lettre découpé en alu brossé pour les poste DIB 2, DIB 3, DIB 5, DIB 6, DIB 7
- 1 m² d'aquapaper du visuel d'entrée
- 1m² de lettrage adhésif de textes : chronologie, texte intro et section
- 2 cartels en impression directe sur forex 1 mm peint (1 cartel vitrine + 1 cartel rotation)
- 1 cartels enfant modèle 1 en impression directe sur forex 3 mm

5.3.7 POSE ET DÉPOSE

5.3.7.1 Pose et nettoyage

Ce poste concerne la pose de l'ensemble des prestations du présent lot selon le calendrier de l'opération. La Maîtrise d'ouvrage souhaite la pose de fantômes papier au format échelle 1 de tous les cartels et textes de parties au moment de l'accrochage des œuvres pour validation par les commissaires avant pose.

Quantité : 1 ensemble

5.3.7.2 DÉPOSE ET NETTOYAGE

À la fin de l'exposition, le prestataire aura en charge la dépose de tous les éléments graphiques sur les cimaises, le mobilier et le sol. Une attention particulière est attendue pour la dépose parfaite et sans trace ou dégradation des éléments au sol, l'espace étant classé Monument Historique. L'entreprise prévoira dans son chiffrage la mise à disposition des bennes nécessaires à l'évacuation des déchets.

Ce poste concerne la dépose de tous les éléments en adhésif découpé et en aquapaper et le ponçage des éléments en pochoir et en transfert sérigraphique sur les murs périphériques pérennes de chaque cabinet et de la galerie ainsi que l'évacuation des déchets et le nettoyage des zones de travail.

Quantité : 1 ensemble

INTERVENTION au BPU POUR POSE / Part à commandes

Le Titulaire devra être en mesure de réaliser les interventions suivantes si requis :

- remplacement de lettres adhésives et lettres en volume
- retouches sur cartels sérigraphiques et pochoirs
- retouches sur papiers peints (recollage)

Une nacelle pourra être mise à disposition par l'EPMO pour cette opération de maintenance.

Quantité : forfait comprenant 1 personne pendant une demi-journée + matériel permettant les retouches

FIN DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT 3 GRAPHISME
